

FRANVET	FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOPISAFE	DATE : 20/01/2004 N° Révision : 000
---------	--	--

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU RESPONSABLE DE MISE SUR LE MARCHE

Identification du Produit :

- Nom commercial :
SOPISAFE

Identification du fournisseur :

- Nom : FRANVET
- Adresse : Z.I. d'Etriché B.P.20341
49503 SEGRE Cedex
- tél. : 02.41.92.11.11
- fax : 02.41.61.04.59

N° de téléphone d'appel d'urgence (Orfila) : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Type de formulation : Solution aqueuse contenant de l'acide peracétique (< 5 %), du peroxyde d'hydrogène, de l'acide acétique et de l'acide nitrique.

Composant présentant un danger : Acide acétique. Peroxyde d'hydrogène. Acide nitrique. Acide péracétique.

N° CAS : 79-21-0

Symbole de danger : C (corrosif), O (comburant)

Phrases « R » : R08-R34

Conseils « S » : S03-S07-S14-S36/37/39-S45

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :

Effets néfastes sur la santé : Corrosif

Dangers physiques et chimiques (incendie ou explosion) : Comburant

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Eloigner le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air libre. Garder la personne au calme dans un endroit frais et bien aéré. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser.

Contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tout en enlevant les vêtements souillés. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne pas tenter de faire vomir. Si le sujet est parfaitement conscient, rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée en grande quantité, mousse, poudres. A ne pas utiliser : Agents alcalins, CO₂, eau abondante en jet.

Décomposition thermique avec dégagement d'oxygène. Sous l'action de la chaleur, possible montée en pression des récipients ou réservoirs hermétiquement fermés.

Protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection contre les produits chimiques (anti-acide).

Méthodes spécifiques d'intervention : Se tenir du côté d'où vient le vent. Eloigner toutes les personnes non protégées et non nécessaires. Disperser les gaz/vapeurs/fumées à l'eau pulvérisée. Si possible, éloigner les conteneurs exposés au feu.

En cas d'incendie à proximité, refroidir à l'eau pulvérisée les récipients de stockage.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Prohiber le contact avec la peau, les yeux, l'ingestion et l'inhalation des vapeurs/brouillards. Porter des vêtements de protection appropriés (voir chapitre 8). Se tenir du côté d'où vient le vent. Eloigner toutes les personnes non protégées et non nécessaires. Evacuer, isoler et ventiler la zone d'épandage. Eloigner toute source d'étincelles et d'ignition. Eloigner les matériaux incompatibles.

Précautions concernant l'environnement : Ne pas rejeter le produit et les résidus à l'égout ou dans la nature.

Récupération: Endiguer. Stopper la fuite si les conditions de sécurité le permettent. Absorber avec des produits inertes tels que sable ou terre. Ne pas absorber sur de la sciure ou tout autre absorbant combustible. Recueillir le produit répandu. Transférer le produit dans des récipients de secours en plastique propres, munis d'un dispositif de dégazage et convenablement étiquetés pour élimination.

Méthode de nettoyage : Laver à grande eau et la récupérer pour traitement et élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux liquides comburants, corrosifs et nocifs :

Précautions individuelles :

Prohiber le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation des vapeurs/brouillards. Porter des vêtements de protection appropriés (voir chapitre 8). Prévoir une fontaine oculaire et douches de sécurité à proximité. Prévoir un appareil respiratoire autonome.

Produits incompatibles :

Hypochlorites, aldéhydes, réducteurs, combustibles, bases, métaux, ...

Stockage :

Mesures techniques : Prévoir un système de ventilation des locaux. Prévoir cuvette de rétention.

Conditions de stockage : Stocker dans un local propre, frais et en conformité électrique. Stocker à l'abri des rayons solaires, des sources de chaleur et d'ignition. Stocker uniquement dans le récipient d'origine muni d'un bouchon dégazeur.

Manipulation :

Mesures techniques : Prévoir un système d'aspiration des vapeurs, de telle manière que l'opérateur ne puisse jamais se trouver entre le point d'émission des vapeurs et le système de captage.

Précautions à prendre : Ouvrir les emballages sous un dispositif d'aspiration des vapeurs. Eloigner toute source d'étincelles et d'ignition. Ne pas réintroduire de produit dans les récipients d'origine. Ne pas mélanger avec un autre produit. Respecter les conditions d'emploi.

FRANVET	FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOPISAFE	DATE : 20/01/2004 N° Révision : 000
----------------	--	--

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Prohiber le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation des vapeurs/brouillards. Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation.

Mesures individuelles de prévention :

Protection de la peau : Porter des gants (PVC, Néoprène), porter un vêtement de protection intégral approprié, porter des bottes (Néoprène).

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité hermétiques, porter un écran facial.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition.

Mesures spéciales de protection :

Prévoir un système de ventilation des locaux. Prévoir fontaine oculaire et douches de sécurité à proximité. Enlever et laver les vêtements souillés ou éclaboussés.

Paramètres de contrôle, valeurs limites d'exposition :

Acide acétique :

- France, valeur limite d'exposition (1993) : VLE = 10 ppm (25 mg/m³)
- Etats-Unis, "Threshold Limit Value" (ACGIH 1995-1996) : TWA (Time Weighted Average) = 10 ppm (25 mg/ m³), STEL (Short Term Exposure Limit) = 15 ppm (37 mg/ m³).
- Allemagne, concentration maximale au poste de travail (1995) : MAK = 1 ppm (1.4 mg/ m³).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Caractères généraux

- Etat physique : (20 °C) Liquide incolore et limpide à l'odeur piquante caractéristique.
- Températures caractéristiques : Température d'ébullition à pression atmosphérique : environ 96 °C. Se décompose avant ébullition. Température de fusion : environ - 25 °C.
- Solubilité : Miscible en toutes proportions dans l'eau.
- pH : environ 0
- Pression de vapeur : (20 °C) : 21 hPa (mbar)
- Masse volumique : (20 °C) : 1 135 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

L'équilibre chimique du produit est sensible à la chaleur. Ne pas mélanger avec un autre produit. Produit oxydant.

Consulter le fabricant pour tout problème de compatibilité de matériaux.

Matériaux d'emballage ou de flaconnage : Recommandés : Polyéthylène linéaire ou haute densité. A NE PAS UTILISER : métaux (fer, cuivre, zinc, bronze, aluminium et leurs alliages)

Réactions dangereuses avec : PRODUITS INCOMPATIBLES : Hypochlorites, aldéhydes, réducteurs, combustibles, bases, métaux, ...

Produits de décomposition dangereux : Décomposition thermique avec dégagement d'oxygène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Nocif par ingestion.

Effets locaux : Corrosif pour la peau (lapin). Corrosif pour les yeux (lapin).

Sensibilisation : Non sensibilisant cutané.

FRANVET	FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOPISAFE	DATE : 20/01/2004 N° Révision : 000
---------	--	--

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aquatique : Par analogie : Nocif pour les organismes aquatiques.

Stations d'épuration : Ne pas rejeter le produit en quantité massive et non diluée.

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Elimination du produit : Ne pas rejeter non dilué à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter le produit tel quel (non dilué) dans les stations d'épuration. Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

Elimination des emballages : Laver à grande eau et la récupérer pour traitement et élimination. Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

Eliminer le produit, les résidus et les emballages dans un centre de traitement agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale :

- classe 5.1
- Code (ONU) 3149
- Etiquetage 5.1 8

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage

Contient de l'acide péracétique (< 5 %), du peroxyde d'hydrogène, de l'acide acétique et de l'acide nitrique.

Symboles : O Comburant, C Corrosif.

Phrases de risque :

- R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R34 : Provoque des brûlures.

Conseils de prudence :

- S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
- S14 : Conserver à l'écart des matériaux combustibles et des produits incompatibles.
- S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive 91/155/CEE.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.